

ZAER

Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables

OBJECTIF GENERAL = Savoir si les communes sont favorables aux ENR ou non.

- Cet objectif devra être défini à l'aide d'une cartographie, qui ne sera pas engageante.
- Informations données aux porteurs de projets sur les ZAER, afin d'accélérer les procédures.

Procédure pour Ambillou :

	Quoi	Quand	Qui
Temps 1	Informé le CM du lancement de la démarche (recensement des grandes zones de principe) Informé la population de la démarche.	Réunion de Conseil le 12/01 - 19h	Le Maire
Temps 2	Contacté les agriculteurs pour connaître leurs projets éventuels et/ou oppositions (méthanisation ?)	Semaine du 15/01	Stéphanie
Temps 3	Prédéfinir les zones de la commune (sur carte papier + liste des écarts) Retenir 2 types de projets : - PV au sol - PV toitures	Réunion le 29/01 18h	Le Maire + Adjoints + Stéphanie
Temps 4	Saisir la cartographie sur le site Accueil Portail cartographique (climat-energie.gouv.fr)	Semaine du 05/02	Stéphanie
Temps 5	Transmettre à la DDT pour avis Demander réponse pour le 29/02	Semaine du 12/02	Stéphanie
Temps 6	Délibérer en CM	Réunion de Conseil le 15/03 - 19h	Le Maire
Temps 7	Informé la population + ENEDIS	Avant le 31/03	Stéphanie